

SAINT-THURIEN, le 20 septembre 2023

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 27 septembre 2023 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Initiation à la langue bretonne à l'école publique,
- 2°) Création d'un « espace jeunes » : audit énergétique – demande de fonds de concours,
- 3°) Délégation du conseil municipal au maire : admission des créances en non-valeur,
- 4°) Autorisation au maire pour le recrutement d'agents contractuels remplaçants,
- 5°) Création d'un emploi permanent d'animateur,
- 6°) Mise en œuvre d'une démarche de prévention,
- 7°) Autorisations d'absence au titre d'évènements familiaux,
- 8°) Convention de développement de la lecture publique – Avenant n° 2,
- 9°) Soutien au Maroc et à la Lybie,
- 10°) Quimperlé Communauté : élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) – début sur les orientations,
- 11°) Quimperlé Communauté : pacte financier et fiscal,
- 12°) Quimperlé Communauté : convention de reversement des taxes d'aménagement communales,
- 13°) SIMIF : mise à jour de la liste des membres,
- 14°) Commission culture de Quimperlé Communauté : délégués,
- 15°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze septembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Cédric JAULNEAU (a donné pouvoir à Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE) et Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20230401

Objet : Initiation à la langue bretonne à l'école publique

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la Commune a donné son accord, les 29 juin 2012, 7 juin 2016, 27 juin 2017, 22 juillet 2020 et 7 juillet 2021 pour le financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique de SAINT-THURIEN pour 2 classes, soit 2 heures hebdomadaires pour la période 2012/2024.

Elle rappelle que ce dispositif est pris en charge à 47.50 % par le Conseil Départemental, le reste étant financé par la Région Bretagne (13,61 %) et les Communes.

Elle indique que le Conseil Départemental du Finistère, en lien avec les enseignants de l'école et l'Inspection Académique, propose à la Commune de renouveler cette convention pour la période de septembre 2023 à juillet 2024. 32 élèves des classes maternelles de l'école publique de SAINT-THURIEN seraient concernés à raison d'une heure hebdomadaire. Le coût du dispositif est estimé à 1 800 € annuels et réparti de la façon suivante :

- Participation du Département	855.00 €
- Participation de la Région	245.00 €
- Participation de la Commune	700.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'initiation à la langue bretonne à l'école publique de SAINT-THURIEN présenté ci-dessus pour la période de septembre 2023 à juillet 2024.

Fait à SAINT-THURIEN, le 28 septembre 2023
Le Maire,

Christine KERDRAON.

